

*La constitution***Des voix: Bravo!**

M. Young: C'est aujourd'hui même et ici même au Canada que nous établissons le projet de réforme constitutionnelle, et nous sommes tous d'accord pour dire que nous en avons le droit.

En terminant, je signale que les députés du Nouveau parti démocratique veulent aller de l'avant. Nous ne sommes pas disposés à attendre passivement que les gouvernements provinciaux avisent à l'opportunité d'accorder à tous les Canadiens les mêmes droits, quelle que soit la région qu'ils habitent. Nous croyons que tous les Canadiens doivent dès maintenant jouir de ces droits. Nous ne serons pas de ceux qui veulent refuser ces droits, et cela se produira certainement si nous ne nous occupons pas dès maintenant de faire adopter la charte des droits.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer à ce débat constitutionnel historique. Je ne suis pas le moins du monde surpris que notre premier ministre (M. Trudeau) se livre à la plus grande mystification, à l'opération de manipulation la plus éhontée qui aient jamais été tentée contre les citoyens de ce magnifique dominion du Canada, dans son désir despotique de rapatrier unilatéralement cette constitution qui nous est si chère. Il est prêt à la rapatrier unilatéralement sans demander leur avis aux provinces et à y inclure une formule d'amendement qui donnerait au Québec et à l'Ontario le pouvoir de s'y opposer ainsi qu'une charte des droits adoptée par des Britanniques plutôt que par des Canadiens.

À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je félicite le chef de l'opposition (M. Clark) d'avoir dénoncé pareille duplicité dès le 2 octobre dernier. Je félicite également mon collègue de Provencher (M. Epp) et son comité chargé d'étudier la résolution constitutionnelle des efforts qu'ils n'ont cessé de déployer pour contrer les ambitions du premier ministre et de sa cohorte bien chapitrée et servile. J'ai le plus grand respect pour ma circonscription de Simcoe-Sud et pour mon pays et je tiens à ce que notre constitution soit rapatriée, mais pas si elle doit mener à une dictature.

Des voix: Bravo!

M. Stewart: Beaucoup de mes collègues ont rappelé l'histoire de notre grand pays: l'Acte de Québec de 1774, l'Acte constitutionnel de 1791 et le rapport de lord Durham. Ils ont fait état du fait que l'Acte de Québec et l'Acte constitutionnel avaient accordé aux Canadiens français les droits les plus évolués de l'époque. Personne, malheureusement, n'a fait remarquer que le rapport Durham avait recommandé l'union du Haut et du Bas Canada et l'utilisation d'une seule langue fédérale: l'anglais. Si l'on avait appliqué cette recommandation, nous n'aurions pas aujourd'hui ce débat envenimé à la Chambre. Nous devons tous reconnaître le fait que le très honorable premier ministre, grâce à son plan directeur, a atteint deux des trois objectifs qu'il s'était fixés dans sa course effrénée pour socialiser le Canada.

Premièrement, il a fait de la clôture une pratique courante pour contrôler la Chambre en limitant le débat par le recours à l'article 75c du Règlement. Ensuite, il a adopté la loi sur les langues officielles. Il n'est pas populaire de parler contre l'application—et non contre la théorie, l'idéal ou les objectifs—du bilinguisme.

Une voix: Les trois partis ont voté pour cette loi.

M. Stewart: Le bilinguisme et le biculturalisme ont pour but de préserver et de renforcer l'unité nationale. Les faits démontrent qu'ils ont eu l'effet contraire. Qui exprime son opposition, ses doutes ou sa déception à l'égard de ce que le bilinguisme et le biculturalisme ont contribué à l'unité nationale s'expose à se faire clouer au pilori par ceux qui en sont les partisans aveugles et inébranlables. S'élever contre le bilinguisme forcené, c'est s'exposer à se faire traiter de réactionnaire, de francophobe, ce qui n'est pas mon cas. Mais je pense qu'on ne pourra plus amender la loi sur les langues officielles si cette mesure est adoptée, ce qui présentera un grand risque pour l'unité de notre pays. C'est aussi ce que pense le premier ministre de ma province. Je manquerais à mon devoir comme représentant de tous les électeurs de Simcoe-Sud si je ne me faisais pas, devant la Chambre, l'interprète des sentiments de la majorité d'entre eux. Quand je parle au nom des électeurs de Simcoe-Sud je pense que je parle aussi au nom de la majorité silencieuse dans le reste du Canada sur la question du bilinguisme.

● (2050)

Il y a plus de cent ans, lord Durham écrivait, dans son célèbre rapport, qu'il avait trouvé «deux nations en guerre au sein d'un même État». Cette guerre, malheureusement—et je dis bien malheureusement—se poursuit encore aujourd'hui. Bien entendu il y a la loi sur les langues officielles. Mais c'est la question linguistique qui a divisé notre pays. Le bilinguisme et la politique de biculturalisme du gouvernement n'ont servi qu'à irriter la communauté anglophone du Canada.

Voyons un peu ce qu'il en est réellement et quelle a été l'expérience des autres pays. Tout tend à prouver qu'il est quasiment impossible d'édifier un pays uni en utilisant deux langues officielles. Il faut une langue commune pour faciliter la communication de base et, en Amérique du Nord, que nous le voulions ou non, la majorité va à l'anglais. Telle était l'opinion de l'honorable James Richardson, ex-ministre de ce gouvernement qui a été obligé de démissionner. Le bilinguisme devrait aller à double sens. À mes yeux, cela signifie donner aux Canadiens francophones l'occasion d'apprendre l'anglais et aux anglophones d'apprendre le français.

J'ai sous la main un exemplaire du *hansard* du 2 mars 1981. À la page 7773, le député de Vaudreuil (M. Herbert) a posé la question n° 1934, dont voici le texte:

Quel est le budget, pour l'année financière en cours, de la Direction des groupes minoritaires de langue officielle du Secrétariat d'État et quels sont a) le pourcentage, b) le montant, per capita, de ce budget qui sont attribués à chaque groupe de langue officielle?

Voici la réponse que lui a donnée le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications (M. Stollery):

Le budget pour l'année financière 1980-1981 de la Direction des groupes minoritaires de langue officielle s'élève à \$15,000,000.

a) et b)	Francophones hors Québec	Anglophones au Québec
Répartition du budget 1980-1981 (%)	\$ 14,073,800 (94%)	\$ 926,200 (6%)
Per capita (recensement 1976)	\$ 15.63	\$ 1.16
En date du 15 janvier 1981 montant engagé	\$ 13,411,276	\$ 895,617